

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**  
**à l'interpellation Grégory Bovay et consorts au nom du groupe PLR - Quelles solutions provisoires en attendant la prison des Grands-Marais ? (24\_INT\_163)**

***Rappel de l'intervention parlementaire***

*Afin de répondre à la surpopulation carcérale chronique du Canton, le Conseil d'État a l'objectif de construire en une seule étape le futur établissement pénitentiaire des Grands-Marais, avec une mise en service progressive des 410 places du site dès 2030. Or, tout laisse à penser que ce délai ne pourra pas raisonnablement être tenu eu égard aux oppositions quasi programmées du projet et à l'explosion des coûts (+47%) pour atteindre désormais un montant total de 411,1 millions. Par conséquent, tout laisse à penser que les travaux ne débiteront pas avant 2027.*

*Dans l'intervalle, il est primordial pour garantir la sécurité de la société que d'autres mesures doivent continuer à être déployées à l'ensemble des établissements existants. Parmi celles-ci, le chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) a indiqué travailler sur l'opportunité de développer des espaces modulaires tels que ce qui existent dans les cantons de Berne et de Zurich. Il y a plus de dix ans, le canton de Bâle-Campagne avait mis en service des conteneurs pour héberger les détenus dans les prisons existantes. Le canton de Berne a envisagé une solution similaire pour pallier le manque de places induit par une nette augmentation de la détention de sécurité et de l'exécution des courtes peines .*

*Au regard de ce qui précède, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes :*

- Qu'entend le chef du DJES lorsqu'il parle des espaces modulaires ?*
- Les conteneurs font-ils partie des espaces modulaires pris en considération dans la réflexion ? si non, pourquoi ?*
- Qu'en est-il de l'état d'avancement du développement des espaces modulaires ?*

## Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a communiqué, en date du 22 août dernier, sur les mesures qu'il entend prendre pour limiter la durée de détention dans les zones carcérales de police.

En effet, afin de répondre à la surpopulation carcérale et en particulier à la surcharge des zones carcérales (ZC) de la Police cantonale vaudoise et de la Police municipale de Lausanne, le Conseil d'Etat souhaite créer une zone d'attente carcérale (ZAC) à Orbe. Il a décidé d'octroyer en urgence un montant de 400'000 francs, sous réserve de la validation par la commission des finances (COFIN), pour étudier l'implantation d'une structure pénitentiaire modulaire de 60 nouvelles places dans le périmètre du Pôle pénitentiaire du Nord vaudois (PPNV).

Ce nouveau bâtiment accueillera essentiellement des personnes en détention avant jugement, en attente d'un placement dans un établissement approprié. Il permettra ainsi de désengorger les ZC de police, qui comptent actuellement 40 places occupées en permanence. Il offrira des conditions conformes à une détention de plus de 48 heures, durée que ne devrait pas dépasser l'occupation des ZC durant la phase initiale d'enquête.

La nouvelle ZAC à l'étude comprendra une zone de promenade, un secteur médical, des salles de visite et de sport, ainsi que des locaux administratifs. Le site sera sécurisé par une enceinte périmétrique. Selon les projections, une trentaine d'ETP seront nécessaires pour permettre le fonctionnement de la structure. Envisagée à proximité des établissements du PPNV, la ZAC bénéficiera de services déjà existants comme la buanderie ou la cuisine des Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO) pour la livraison des repas.

En résumé pour répondre aux questions posées :

*Qu'entend le chef du DJES lorsqu'il parle des espaces modulaires ?*

Il s'agit de créer 60 places par des modulaires préfabriqués en béton. Le nombre est proportionnel au terrain à disposition.

*Les conteneurs font-ils partie des espaces modulaires pris en considération dans la réflexion ? si non, pourquoi ?*

Les conteneurs sont des modules en béton préfabriqués en usine et prêts à être installés. Ils font entièrement partie de la solution retenue.

*Qu'en est-il de l'état d'avancement du développement des espaces modulaires ?*

Le Conseil d'Etat a octroyé, à ce stade, un crédit d'études à hauteur de 400 000.- francs.

Sous réserve de l'approbation par le Grand Conseil d'un crédit d'ouvrage et de l'octroi du permis de construire, les travaux pourraient débuter dès l'automne 2026 pour une mise en service à partir de fin 2027. Le coût total du projet est évalué à 28,5 millions de francs. Les modalités de mise en œuvre feront l'objet de discussions avec tous les acteurs de la chaîne pénale.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 10 septembre 2025.

La présidente :

Le chancelier :

*C. Luisier Brodard*

*M. Staffoni*